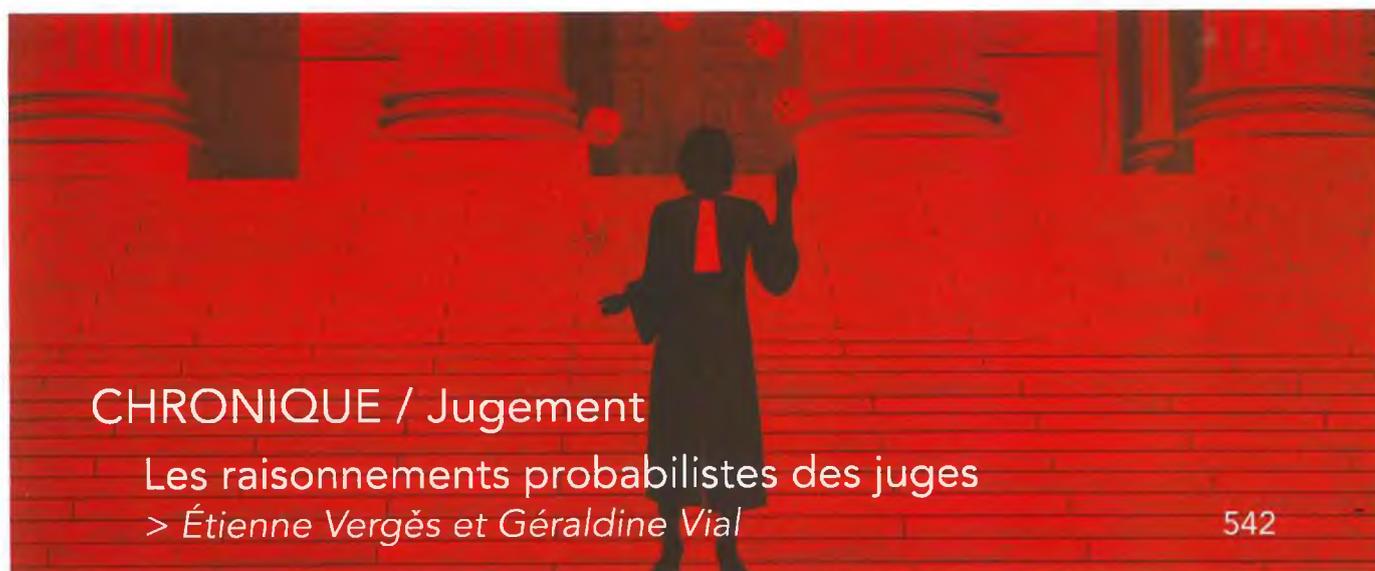


Recueil Dalloz

> hebdomadaire
201^e année
27 mars 2025
n° 12 / 8077^e
pages 529 à 576



CHRONIQUE / Jugement

Les raisonnements probabilistes des juges

> Étienne Vergès et Géraldine Vial

542

ÉDITORIAL

529 La justice est aussi une affaire de récit, *Ta promesse*, 2025, Thibault de Ravel d'Esclapon

ACTUALITÉS

- 533 Contrefaçon (action civile) : localisation des faits sur le territoire national
- 534 Société civile (nantissement) : vente forcée des parts sociales
- 534 Propriété (usucapion) : constatation par voie de requête
- 535 Données personnelles (droit de rectification) : sexe d'un réfugié transgenre
- 537 Télétravail (indemnité) : occupation du domicile à des fins professionnelles
- 536 Pourvoi (pouvoir spécial) : avocat associé d'une société d'avocats inter-barreaux
- 539 Avocat (inscription au tableau) : juriste d'entreprise en droit social
- 539 Avocat (inscription au tableau) : juriste d'entreprise chargé de la compliance
- 539 Avocat (inscription au tableau) : juriste d'une organisation syndicale

POINT DE VUE

540 À quoi bon le droit ?, *Karine Parrot et Noé Wagener*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation :

- 549 Chambre sociale, *Marie-Pierre Lanoue, Julie Thomas-Davost et Marie-Anne Valéry*
- 558 Chambre criminelle, *Faty Diop, Samuel Gillis, Benjamin Joly, Philippe Mallard et Olivier Violeau*
- 564 **Panorama** : Contentieux familial, *Mélina Douchy-Oudot*
- 572 **Note** : Contrats bancaires : précisions sur les obligations du prêteur et la modération des clauses pénales, *note sous Com. 11 déc. 2024, Marie Zaffagnini*

ENTRETIEN

576 *Karine Parrot* – Le droit du sol, quels enjeux ?

Lefebvre Dalloz

DA||OZ

322512



9 782993 225127

Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La Défense Cedex
Tél. (Rédaction) 07 86 62 03 57
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
KETTY DE FALCO
DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET
DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALLE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛET DE KERAVAL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER

src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1132,29 € TTC

Étranger : 11175 € HT

Prix au numéro : 49,31 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Mars 2025

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La Défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal

Taux de fibres recyclées : 0 %

Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Thibault de Ravel d'Eclapon

La justice est aussi une affaire de récit
Ta promesse, 2025



ACTUALITÉS

532

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Clause abusive : services de développement sportif, *CJUE 20 mars 2025*

Clause abusive (nullité) : dissociation des effets restitutifs, *CJUE 13 mars 2025*

Propriété intellectuelle

Certificat complémentaire de protection : recours contre les décisions, *Com. 19 mars 2025*

Contrefaçon (action civile) : localisation des faits sur le territoire national, *Crim. 18 mars 2025*

Crim. 18 mars 2025

Société et marché financier

Société civile (nantissement) : vente forcée des parts sociales, *Civ. 1^{re}, 19 mars 2025*

534

DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Propriété (usucapion) : constatation par voie de requête, *Civ. 3^e, 13 mars 2025*

Contrat-Responsabilité-Assurance

Vente (vice caché) : calcul du délai de prescription et du délai butoir, *Com. 19 mars 2025*

Famille-Personne-Succession

Divorce (conflit de lois) : notion de résidence habituelle, *CJUE 20 mars 2025*

535

DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail rural (reprise pour exploitation) : contestation du congé par le preneur, *Civ. 3^e, 13 mars 2025*

535

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Données personnelles (droit de rectification) : sexe d'un réfugié transgenre, *CJUE 13 mars 2025*

535

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Échec à l'exécution de la loi : exercice du droit de préemption, *Crim. 19 mars 2025*

Procédure pénale

Action publique (prescription) : fixation du point de départ, *Crim. 18 mars 2025*

Pourvoi (pouvoir spécial) : avocat associé d'une société d'avocats inter-barreaux, *Crim. 18 mars 2025*

537

DROIT PUBLIC

Environnement

Dommages causés à l'environnement : mesures de remise en état, *Crim. 18 mars 2025*

Santé publique

Hospitalisation d'office : placement en unité pour malades difficiles, *Civ. 1^{re}, 19 mars 2025*

537

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Télétravail (indemnité) : occupation du domicile à des fins professionnelles, *Soc. 19 mars 2025*

Licenciement (preuve) : admissibilité des témoignages anonymes, *Soc. 19 mars 2025*

Inaptitude du salarié (licenciement) : portée de l'avis du médecin du travail, *Soc. 19 mars 2025*

Inaptitude du salarié (reclassement) : périmètre du groupe, *Soc. 19 mars 2025*

539

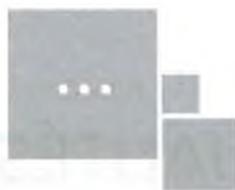
PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Profession juridique et judiciaire

Avocat (inscription au tableau) : juriste d'entreprise en droit social, *Civ. 1^{re}, 19 mars 2025*

Avocat (inscription au tableau) : juriste d'entreprise chargé de la compliance, *Civ. 1^{re}, 19 mars 2025*

Avocat (inscription au tableau) : juriste d'une organisation syndicale, *Civ. 1^{re}, 19 mars 2025*



POINT DE VUE

540

À quoi bon le droit ?
par Karine Parrot et Noé Wagener



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

542

Les raisonnements probabilistes des juges
par Étienne Vergès et Géraldine Vial

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

549

Chambre sociale
par Marie-Pierre Lanoue, Julie Thomas-Davost
et Marie-Anne Valéry

558

Chambre criminelle
par Faty Diop, Samuel Gillis, Benjamin Joly,
Philippe Mallard et Olivier Violeau

PANORAMA

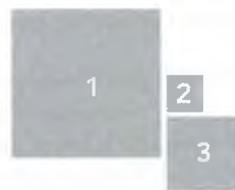
564

Contentieux familial
janvier 2024 – décembre 2024
par Mélina Douchy-Oudot

NOTE

572

Contrats bancaires : précisions sur les obligations
du prêteur et la modération des clauses pénales,
note sous Com. 11 déc. 2024
par Marie Zaffagnini



ENTRETIEN

576

Karine Parrot – Le droit du sol, quels enjeux ?

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).